



PROCES VERBAL DE LA REUNION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
DU LUNDI 25 SEPTEMBRE 2017 A 18h00 - VOUZIER

Ayant pouvoir de vote : Mme Patricia LESUEUR, Mme Agnès MERCIER et M. Claude ADAM, M. Roland CANIVENQ, M. Dominique CARPENTIER, M. Jean-Pierre CORNEILLE, M. Claude DEBOURCES, M. Philippe ETIENNE, M. Olivier GODART, M. André MALVAUX, M. Christophe MANCEAUX, M. Frédéric MATHIAS, M. Michel MEIS, M. Jean Yves PIC, M. Francis SIGNORET et M. Benoit SINGLIT.

Représentés : Mme Françoise PAYEN donne pouvoir de vote à M. Claude ADAM et M. Jacques BOUILLON donne pouvoir de vote à M. Francis SIGNORET.

Absents excusés : M. Yann DUGARD et M. Jean-Pol RICHELET.

Absents non excusés : Mme Régine BRUSA, M. Tony BESANCON, M. Vincent FLEURY et M. Ludovic PHILIPPE.

Personnel communautaire présent : M. Léo MAKSUD, Directeur Général des Services, Mme Karine ODIENNE, Directrice Générale Adjointe, Mme Clémence BREHAUX, Assistante de Direction.



M. le Président remercie les membres du Bureau communautaire de leur présence.



Mme MERCIER est désignée secrétaire de séance.



Proposition d'ajout de deux points à l'ordre du jour :

- Maison de la Nature : Examen d'une demande de subvention exceptionnelle
- MSAP : Approbation du plan de financement prévisionnel 2018 et autorisation de dépôt de demande de subvention

1. APPROBATION DES COMPTES RENDUS DES SEANCES DU 22/05/2017 ET DU 19/06/2017

Aucune remarque n'étant faite, les membres du Bureau communautaire APPROUVENT les comptes rendus des séances du 22/05/2017 et du 19/06/2017, à l'unanimité.

## 2. FINANCES : Réalisation d'un emprunt pour le financement du Centre Aquatique compte tenu de la subvention du conseil départemental versée sur 10 ans

Le Conseil Communautaire a confié délégation au Bureau communautaire pour réaliser des emprunts destinés au financement des investissements, aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts ainsi qu'aux avances de trésorerie dans les limites des montants prévus au budget annuel de la Communauté de Communes.

Ainsi, il est proposé au Bureau communautaire de souscrire un emprunt sur le budget Piscine dans l'objectif principal d'apporter une source de financement à la collectivité pour les projets à venir.

- ❖ Principal avantage de la souscription de cet emprunt : la contrepartie du versement d'une subvention par le Conseil Départemental pour la construction de la piscine.
- ❖ Intérêt : augmenter la capacité de financement sans alourdir la dette nette de la collectivité.

Le montant du financement sera d'environ 1 600 000€ sur une période de 8 ans avec des annuités de remboursement de 200 000€. En effet, la subvention versée annuellement par le Département est de 200 000€ pour une durée restante de 8 ans.

Les taux d'emprunt étant relativement bas, les charges financières liées à ce financement seront donc moindres.

Le budget primitif 2017 intègre cette ligne budgétaire de 1 600 000€. Une demande de financement a été effectuée auprès des banques suivantes : Crédit Agricole, Caisse d'Épargne, La Banque Postale et Société Générale.

Banques	Montant emprunté	Montant annuité	Taux emprunt	Coût net (intérêts + commission)
Caisse d'Épargne	1 550 000	199 246	0,72->0,63	45 256
Caisse d'Épargne	1 550 000	200 080	0,72	51 930
Crédit Agricole	1 540 000	199 037	0,90->0,75	53 068
Crédit Agricole	1 535 000	199 727	0,90	63 585
La Banque Postale	1 543 000	199 833	0,80	57 950
Société Générale	Refus car CAF restante insuffisante cette année (non prise en compte de la subvention du Conseil Départemental dans leur calcul)			

La commission Finances propose de choisir la Caisse d'Épargne avec un taux corrigé de 0,63 avec échéance choisie.

Après ces remarques, les membres du Bureau communautaire ACCEPTENT la réalisation de l'emprunt pour le financement du Centre Aquatique avec la Caisse d'Épargne et un taux de 0.72, corrigé à 0.63 avec échéance choisie, avec 4 ABSTENTIONS et 14 voix POUR.

## 3. HABITAT : Attribution de subventions pour la rénovation de toitures/façades

Conformément à la délibération qu'il détient, il est proposé au Bureau communautaire l'étude des dossiers de demande de subvention suivants pour la rénovation de toitures et façades :

Prénom Nom	Adresse de résidence	Type de propriétaire	Travaux	Montant	Montant	Subvention prévue
				travaux	éligible	
M. PONSARD Robert	Mme 8 Rue de la Retourne 08310 MONT SAINT REMY	PO	Façade	14 500,00 €	8 435,23 €	1 265,28 €
M. BEAUDET Philippe	Mme 7 Rue du Gaucher 51800 VIRGINY Logement concerné ; 8 Place Carnot 08400 VOUZIERES	PB	Toiture	23 379,24 €	10 000,00 €	1 500,00 €
M. MALHOMME David	Mme 8 Rue du Fontenas 08250 FLEVILLE	PO	Toiture	16 825,60 €	10 000,00 €	1 500,00 €
M. MOREAU Laurent	Mme 33 Rue Désiré Guelliot 08400 VOUZIERES	PO	Toiture	39 898,43 €	10 000,00 €	1 500,00 €
M. DARCQ Tony	Mme 1 Rue Godbillot 08250 AUTRY	PO	Toiture	13 771,23 €	10 000,00 €	1 500,00 €
Mme RENAUDIN Brigitte	1 Rue du Pont Guillot 08400 VANDY	PO	Toiture	13 237,92 €	10 000,00 €	1 500,00 €
M. VUIBERT Yannick	Mme 6 Rue du Colonel Budd 08390 TANNAY	PO	Toiture	11 377,63 €	10 000,00 €	1 500,00 €
M. ANSELME Michael	Mme 21 Rue Beauclait 08310 SAINT CLEMENT A ARNES	PO	Toiture	10 260,10 €	8 516,80 €	1 277,52 €
Montant subvention toiture	Nombre de dossiers		7	128 750,15 €	68 516,80 €	10 277,52 €
Montant subvention façade	Nombre de dossiers		1	14 500,00 €	8 435,23 €	1 265,28 €
TOTAL				143 250,15 €	76 952,03 €	11 542,80 €

Montant total attribué en 2017 au titre de ce dispositif :

Toiture	29340,88 €
Façade	6 552,90 €
Total	35 893,78 €

Aucune remarque n'étant faite, les membres du Bureau communautaire décident d'ATTRIBUER les subventions telles que présentées ci-dessus, à l'unanimité.

#### 4. VIE ASSOCIATIVE : Examen de demandes de subventions ponctuelles

- La commission Sport, Vie Associative, Culture lors de sa séance du 18 septembre 2017 a étudié le dossier de demande de subvention suivant :

Association	Nature du projet	Coût du projet	Montant sollicité
Solidarité Paysans Marne Ardennes	Organisation d'une conférence débat à Rethel et formation de 2 jours pour 12 bénévoles	5 600,00 €	1 500,00 €

Après audition de l'association, la commission SVAC a émis un avis défavorable : En effet, la conférence sera organisée à Rethel. Par ailleurs, le financement d'une action de formation envers les bénévoles ne peut être envisagé. L'intérêt communautaire de ce projet est très faible.

Le Bureau communautaire DECIDE de ne pas attribuer la subvention demandée par l'Association Solidarité Paysans Marne Ardennes, à l'unanimité.

- La Maison de la Nature a sollicité également la 2C2A sur les difficultés financières qu'elle rencontre.

Mme Karine ODIENNE rappelle les axes d'intervention de cette association à but non lucratif :

##### 1. De l'animation :

- Pour les écoles, les collèges et les lycées de Champagne-Ardenne (Exemples de programmes conçus en partenariat avec la 2C2A : Vergers, alimentation durable, déchets)
- Les accueils périscolaires et les centres de loisirs
- Les particuliers et tout autre groupe (ex : foire de Châlons en Champagne sur les agroressources)

##### 2. De la formation :

- Pour les animateurs (formations BAFA, CQP, BPJEPS...)
- Pour les éducateurs spécialisés et sportifs (IRTS, CREPS de Reims)
- Pour les enseignants (CRDP, ESPE, IA)

##### 3. De l'interprétation :

- Réalisation de panneaux pédagogiques
- Aménagements didactiques pour sentiers de randonnées
- Réalisations de livrets pédagogiques

4. De la conception d'outils pédagogiques : exemples : malles pédagogiques (malle astronomie et malle orientation), maquettes (cycle de l'eau...), documents pédagogiques (Ex : IFAW en 2017), musettes nature etc...

Ses partenaires pour l'année 2016-2017 sont :

- Le Conseil Régional, la 2C2A
- l'Agence de l'eau Rhin Meuse

- la DDCSPP des Ardennes
- les ligues de l'enseignement 08 et 51, le FJEP de Vouziers, la FCPN...

Les chiffres (pour l'année 2016) :

- 8 salariés + 1 volontaire en service civique
- 6,75 ETP
- 220 000€ de budget annuel
- 75% d'autofinancement (vente de produits)
- 521 jours d'animation-formation
- 12 000 scolaires / 3000 extra-scolaires / 3528 ad/familles / 560 ad formation/523 PESH
- 97% de taux de satisfaction des participants (enseignants et particuliers)

Les menaces :

- Disparition du dispositif « Chèques nature » financé par la Région Champagne Ardenne  
Ce dispositif représentait 43 000€ en 2016-2017
- Fin annoncée des contrats aidés (2 postes en CUI-CAE arrivant à échéance en septembre 2017 + 2 postes en CAE Cap/Emploi (Reconnaissance Qualité Travailleur handicapé) + Une aide de 23 764€ versée sur 2017 par l'ASP
- Il est à noter qu'un contrat aidé a pris fin récemment, ce qui ne permet plus de proposer des actions.

De nouveaux projets se dessinent pour 2018 :

- Devenir un acteur du développement local via la création d'un pôle «éducation / tourisme / handicap»
- Mise en place de conventions pluriannuelles avec les partenaires existants
- Développement de nouveaux partenariats (ex EDF EN, ACUSTICA...)
- Développement du Centre de Ressources Pédagogiques en ligne
- Développement de nouvelles thématiques d'intervention (ex : Activités Physiques de Pleine Nature, Randonnées)

Dans l'immédiat, l'association a sollicité l'aide de Champagne Ardenne Active à hauteur de 30 000€, a déposé un dossier de soutien à l'Emploi associatif à la région Grand Est à hauteur de 14 000€. Pour boucler son budget 2017, elle demande une aide exceptionnelle à la 2C2A à hauteur de 8 000€.

Le Bureau communautaire décide D'ATTRIBUER la demande d'aide exceptionnelle d'un montant de 8 000€, à l'unanimité en demandant à l'association d'adapter sa gestion en fonction du positionnement de ses partenaires financiers.

#### 5. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE: Modification du budget prévisionnel CEJ 2018 du Relais d'Assistants Maternelles

La 2C2A a signé avec la CAF un contrat de projet 2015- 2018 pour lequel avaient été présentés des budgets prévisionnels pour chacune de ces années.

Compte tenu de la nécessité de procéder à quelques ajustements du budget prévisionnel pour tenir compte :

- De l'intégration de la dotation aux amortissements (véhicule Kangoo, parcours psychomoteur, mobilier).
- De la mise à jour des différents postes (charges de personnel, rémunération des intermédiaires, etc...)

Il est proposé au Bureau communautaire de modifier le budget prévisionnel du RAM pour 2018 et d'autoriser le Président à signer tous les actes à intervenir.

Le budget actualisé est donc de 52 335.64€, soit une augmentation de 6 136,59€ par rapport à 2014 qui permet de mobiliser la prestation CAF au maximum.

Les membres du Bureau communautaire APPROUVENT le budget prévisionnel 2018 du RAM tel qu'il a été présenté, à l'unanimité.

## 6. PARC ARGONNE DECOUVERTE

### ❖ *Ouverture pendant la période de Noël*

M. Léo MAKSUD rappelle que la délibération n°DB2016/40 du Bureau communautaire du 7 novembre 2016 fixe les périodes d'ouverture et horaires du Parc Argonne Découverte pour la saison 2017 jusqu'à la fin des vacances de la Toussaint.

En 2016, et pour la première fois, le site a été ouvert pendant la période de Noël, tous les jours du 17/12/2016 au 23/12/2016 de 10h00 à 17h00. Près de 420 entrées avaient été enregistrées.

### ✓ Proposition d'ouverture pour cette année :

Les 3 premiers week-ends de décembre (2/3 ; 9/10 ; 16/17) de 10h00 à 17h00.

### ✓ Proposition de tarifs réduits : 7 € / adulte ; 5 € / enfant

Il est également proposé de confier au Président la définition des animations à mettre en place.

A l'unanimité, le Bureau communautaire VALIDE l'ouverture du Parc Argonne Découverte pendant la période de Noël dans les conditions présentées ci-avant.

### ❖ *Lancement de l'appel d'offres « Enclos des loups »*

Le Conseil communautaire a délégué au Bureau communautaire toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services et des accords-cadres selon la procédure adaptée prévue à l'article 28 du nouveau code des marchés publics, d'un montant supérieur ou égal à 90 000€ HT et inférieur à 209 000 €HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Approbation par le Conseil communautaire du programme d'investissement pluriannuel 2017/2020 du Parc Argonne Découverte le 3 juillet dernier : réalisation d'un enclos pour des loups arctiques

Il est nécessaire que le Bureau communautaire autorise le lancement de la procédure d'appel d'offres concernant ces travaux et qu'il charge le Président de signer tous les actes à intervenir.

Le marché de travaux est estimé à 100 000 € HT.

Avec 1 OPPOSITION et 17 voix POUR, le Bureau communautaire AUTORISE le lancement de la consultation pour la réalisation d'un enclos à loups et charge le Président de signer les actes à intervenir.

**7. MSAP : Approbation du plan de financement prévisionnel 2018 et autorisation de dépôt de demande de subvention**

Mme Karine ODIENNE indique que les services ont appris récemment que la demande de financement des MSAP doit être déposée avant le 31/10/2017, contrairement aux années précédentes. En conséquence, il est nécessaire d'approuver le plan de financement prévisionnel et d'autoriser le Président à signer les actes à intervenir.

Elle informe les membres du Bureau communautaire que la Maison des Relais de Services au Public à la demande est en lice pour le Grand Prix des MSAP.

L'expérience de la 2C2A est reconnue nationalement dans la mesure où la Caisse des Dépôts et Consignations a réalisé un article qu'elle a largement diffusé (journal, internet).

Notre collectivité est souvent contactée pour témoigner de cela.

**MSAP A LA DEMANDE**

Dépenses	Montant TTC	Ressources	Montant
		Aides publiques (1):	
		-Etat (10 000 €/an)	10 000
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
Salaires + Charges	11 500,00		
Fournitures (cartouches encre, fournitures administratives)	200		
Frais de déplacements (animatrice)	700		
Frais divers	1 650		
Assurance Véhicule	450		
Entretien véhicule	600		
Frais de téléphone portable	200		
Affranchissement	100		
Frais de photocopies	150		
Formation	150		
Communication	350		
Impression flyers	150	Sous-total	10 000
2c2a mag	200	Autofinancement	4 400
		Fonds propres	
		Emprunt	
		Crédit-bail	
		Autres	
<b>Totaux</b>	<b>14 400</b>		<b>14 400</b>

**MSAP FIXE**

Dépenses	Montant TTC	Ressources	Montant
<b>FONCTIONNEMENT</b>		<i>Aides publiques (1):</i>	
<i>Salaires + Charges</i>	23 000,00	<i>-Etat (10 000 €/an)</i>	10 000
<i>Fournitures (cartouches encre, fournitures administratives...)</i>	350		
<i>Frais de déplacements (animatrice)</i>	100		
<i>Frais divers</i>	2 000		
<i>Frais téléphone et internet</i>	1100		
<i>Frais de Photocopies</i>	150		
<i>Affranchissement</i>	100		
<i>Formation</i>	150		
<i>Entretien divers (rénovation Bureau communautaire)</i>	500		
<b>Communication</b>		Sous-total	
<i>Impression flyers</i>	150	<i>Autofinancement</i>	15 800
<i>2c2a mag</i>	200	<i>Fonds propres</i>	
		<i>Emprunt</i>	
		<i>Crédit-bail</i>	
		<i>Autres</i>	
<b>Totaux</b>	<b>25 800</b>		<b>25 800</b>

Les membres du Bureau communautaire **APPROUVENT** les plans de financements des MSAP pour 2018 tels que présentés, à l'unanimité.

Plus aucune remarque n'étant formulée, M. le Président lève la séance à 20h00.

Fait à Vouziers, le 13/10/2017

Le Président,

Francis SIGINORET

